



Question écrite n° 15-00253

Ministère interrogé : Ministère de l'Économie des Finances et de l'Industrie

Jeudi 7 avril 2011

M. Jean-Michel VILLAUMÉ attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les bénéfiques records des banques françaises et leurs pratiques à l'égard des consommateurs. En effet, malgré les conséquences persistantes de la crise économique et financière, il semble que les banques françaises renouent en 2010 avec des profits records dignes de ceux de 2007.

Ainsi, selon les résultats publiés par BNP-Paribas, la banque a engrangé 1,9 milliard d'euros de profit au troisième trimestre 2010. De même, la Société générale affiche un profit multiplié par deux, soit 896 millions d'euros. Les bénéfices escomptés sont donc largement dépassés. Or, il apparaît que ces résultats sont issus d'une forte progression de la vente de détail, activité de crédit et de gestion des comptes. À cet égard, l'association de défense des consommateurs UFC-Que choisir fait remarquer qu'entre 2004 et 2010 les prix des services bancaires proposés ont explosé de 8 %, de 10 % en moyenne pour les cartes bancaires classiques et même de 14 % pour l'assurance des moyens des paiement alors que la fraude a légèrement baissé pendant la même période. En outre, l'augmentation la plus significative est au niveau de la facturation des retraits effectués dans les distributeurs des banques autres que la marque de la carte puisque le coût moyen de ce retrait a augmenté de 63 %, alors que cette progression n'a aucun fondement économique.

Alors que la crise économique touche encore durement les Français les plus modestes, il est regrettable et même choquant que les banques françaises engrangent des profits records par le biais des frais bancaires parfois injustifiables et malheureusement incontournables pour l'ensemble des consommateurs. L'obligation faite aux banques d'adresser à leurs clients un bilan annuel des frais bancaires n'a aucun effet quant à leur vertu en la matière puisque personne ne peut se passer d'une banque. En outre, force est de constater que si le marché bancaire est libre, la concurrence, notamment s'agissant des frais bancaires, n'est pas féroce et que la comparaison entre les différents établissements bancaires est plus que complexe. À cet égard, il convient de souligner que tant au niveau de la Commission européenne, qu'au sein de l'Autorité de la concurrence, la question de l'opacité des frais bancaires soulève de vives critiques.

Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures elle entend prendre pour, d'une part, mettre fin à cette situation injustifiable et, d'autre part, lutter contre l'explosion des frais bancaires.